



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
26 juin 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 22 a) de la liste préliminaire*
Groupes de pays en situation particulière :
suivi de la quatrième Conférence des
Nations Unies sur les pays les moins avancés

Conseil économique et social
Session de fond de 2013
Genève, juillet 2013
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire**
Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations
Unies : examen et coordination
de l'application du Programme d'action
d'Istanbul en faveur des pays les moins
avancés pour la décennie 2011-2020

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 83

Substituer au texte actuel :

83. Conformer les plans nationaux au Programme d'action d'Istanbul n'est qu'un point de départ, la principale difficulté consistant dans sa mise en œuvre, son suivi et ses prolongements. Le Bhoutan a résolument agi dans ce sens en conformant les objectifs de son dixième plan quinquennal (2008-2013) et le cadre stratégique dans lequel s'inscrit son onzième plan quinquennal (2013-2018) aux priorités définies dans le Programme d'action. Le Malawi a établi un plan d'application qui prévoit toutes les activités. Le Cambodge et la République démocratique populaire lao ont assorti leurs plans nationaux de développement de calendriers précis. Le Népal a intégré la mise en œuvre du Programme d'action à son plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et s'emploie à l'incorporer aussi à son plan de développement national.

* A/68/50.

** E/2013/100.

